



LIVRET D'ACCUEIL

AUX SERVICES

Scolaires et périscolaires

COMMUNE DE LA FORÊT-FOUESNANT

Année scolaire 2022/2023

Portail famille: <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLaForetFouesnant29940/accueil>



PÔLE ENFANCE KERMÔMES

ROUTE DE GAREN SEAC'H - 29940 LA FORÊT-FOUESNANT



02.98.51.44.83 - 06.77.85.51.43



alsh@foret-fouesnant.bzh



@poleenfancefff



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Finistère



Bienvenue



Retrouvez ici toutes les informations relatives aux services scolaires et périscolaires de la commune de La Forêt-Fouesnant.

- ♣ **L'inscription scolaire**
- ♣ **Le portail famille**
- ♣ **La garderie périscolaire / L'étude surveillé**
- ♣ **Le restaurant scolaire**
- ♣ **L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**



Contacts / Nous joindre



Mairie 02.98.56.96.55

Pôle enfance: 02.98.51.44.83 - 06.77.85.51.43 / alsh@foret-fouesnant.bzh

Restaurant scolaire: 02.98.56.90.21 / restauration@foret-fouesnant.bzh

Facebook : <https://www.facebook.com/poleenfancelff>



L'inscription scolaire



L'inscription a lieu en **Mairie**, vous devez fournir les documents ci-dessous:

- ♣ **Fiche d'inscription administrative**
- ♣ **La copie intégrale du livret de famille**
- ♣ **La copie des vaccinations de l'enfant concerné**
- ♣ **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- ♣ **(Le certificat de radiation en cas de changement d'école)**

Transmettre ensuite le certificat d'inscription à la directrice de l'école

Portes ouvertes fin mai/début juin

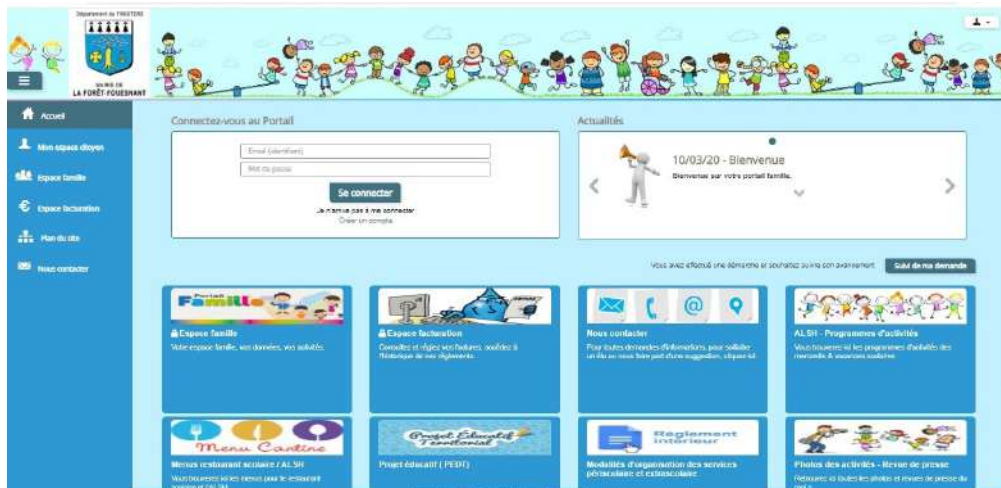


Le portail famille



Toutes les inscriptions pour les accueils périscolaires et extrascolaires doivent se faire au moyen du Portail famille accessible depuis le site de la commune : <https://www.foret-fouesnant.org/>

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLaForetFouesnant29940/accueil>



Ce portail vous permet de dématérialiser vos démarches périscolaires et extrascolaires. A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :

- ♣ **Effectuer les réservations aux activités, les consulter, les modifier ou les annuler.**
- ♣ **Renseigner et mettre à jour vos données personnelles en cas de changement de situation.**
- ♣ **Consulter vos historiques.**
- ♣ **Consulter les menus du restaurant scolaire et les programmes d'activités de l'ALSH.**
- ♣ **Retrouver toutes les actualités sur ces accueils.**



Le portail famille



L'accès au portail famille se fait grâce à votre adresse mail et un mot de passe (*Le code abonné*) qui est transmis par courriel lors de la première connexion.

- ♣ **Si vous possédez déjà un compte, il faut s'identifier pour accéder au Portail famille.**
- ♣ **Si vous ne possédez pas encore de compte, il faut contacter le pôle enfance par téléphone au 02 98 51 44 83 ou par mail : alsh@foret-fouesnant.bzh**
- ♣ **Dès réception de votre code abonné transmis par courriel, vous pourrez utiliser le Portail famille.**

Les réservations sont effectuées par les parents sur le portail famille.

Le logiciel permet de réserver et d'annuler en un clic les jours de présence de son ou ses enfant(s) aux activités périscolaires et extrascolaires.

Les parents sont responsables des réservations/annulations faites pour leurs enfants.

En cas d'absence :

- ♣ Si des réservations sont effectuées mais que l'enfant n'est pas présent, le tarif habituel sera facturé.
- ♣ Le premier jour reste facturé pour le service restauration et l'accueil périscolaire (Une journée de carence effective). Les parents sont chargés d'annuler la présence de leur enfant par le biais du portail famille sur les autres jours. En cas de reprise anticipée, les familles seront amenées à prendre contact avec le service du pôle enfance.

Aucun justificatif n'est accepté pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire (Garderies) Ils ne sont pris en compte que pour l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires.

Les réservations et les annulations de planning devront également respecter les délais mentionnés dans le tableau récapitulatif. Passé ces délais, une pénalité sera appliquée, en sus du prix à payer. (Cf. article 2.3)



Délai d'annulation & condition



Service	Délai de réservation maximum	Délai d'annulation & conditions
Restauration scolaire	<p>7 jours avant le jour souhaité via le portail famille</p> <p><i>Pour une présence le lundi inscription au plus tard le lundi précédent avant 12h00</i></p>	<p>1 jour avant le jour souhaité via le portail famille Annulation au plus tard la veille avant 12h00 <i>Pour une absence le mardi, annulation le lundi avant 12h00.</i></p> <p><u>Aucun justificatif accepté en cas d'annulation hors délai</u></p>
Garderie matin et soir Etude Surveillée <i>(A partir du CE1)</i>	<p>La veille du jour souhaité via le portail famille <i>Pour une présence le mardi à la garderie du matin inscription au plus tard le lundi avant 7h30</i></p> <p><i>Pour une présence le mardi à la garderie du soir inscription au plus tard le lundi avant 16h30</i></p>	<p>1 jour avant le jour souhaité sans justificatif via le portail famille <i>Pour une absence le mardi, annulation le lundi avant 7h30 (garderie matin) et avant 16h30 (garderie du soir)</i></p> <p><u>Aucun justificatif accepté en cas d'annulation hors délai</u></p>
Accueil de loisirs mercredis	<p>7 jours avant le mercredi souhaité via le portail famille</p>	<p><u>15 jours avant le mercredi souhaité sans justificatif via le portail famille</u></p> <p><u>Toutes demandes d'annulations ou d'absences hors délais doivent être impérativement justifiées</u></p>
Accueil de loisirs vacances scolaires	<p>Merci de vous référer au tableau mentionnant les dates d'ouvertures et de clôtures des inscriptions ALSH VACANCES</p> <p>(Il est disponible sur votre portail famille)</p>	<p>Sont uniquement acceptée : Certificat médical, justificatif professionnel ou d'urgence familiale – Les demandes d'annulations pour convenance personnelles seront refusées.</p> <p>Prévenir le service du pôle enfance via votre portail famille</p>



La garderie périscolaire



Avant et après l'école est organisé par la commune **un service de garderie**. Une équipe d'animation accueille vos enfants dans les locaux du pôle enfance et met en place des activités.

♣ Les jours d'ouvertures

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

♣ Les horaires d'ouvertures

⇒ De **7h30** à 8h50

⇒ De 16h30 à **18h45**

♣ Le goûter:

Un goûter complet et équilibré est proposé aux enfants. Le même goûter sera proposé à tous les enfants *.(sauf en cas de Protocole d'Accueil Individualisé).*

♣ L'étude surveillée

Pour les élèves scolarisés du CE1 au CM2, une étude surveillée est mise en place les lundis et jeudis, de 17h00 à 17h30, dans la salle informatique de l'école publique – L'enfant doit être obligatoirement inscrit sur le portail famille à la garderie du soir ainsi qu'à l'étude surveillée

♣ Tarifs modulés 2022/2023 (selon le quotient familial)

	TRANCHES (QF)	GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR
1	0 à 800 €	1.00 €	1.80 €
2	801 à 1200 €	1.25 €	2.05 €
3	1201 à 1501 €	1.45 €	2.25 €
4	1501 à 1806 €	1.65 €	2.45 €
5	1807 à 2116 €	1.80 €	2.60 €
6	2117 à 2366 €	1.90 €	2.70 €
7	2367 € et +	1.95 €	2.75 €

L'accueil occasionnel (non prévu / non réservé sur le portail famille) fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable

Pour la garderie du soir, **le quart d'heure supplémentaire** (débordement horaire) sera facturée **4.55 €**



Le restaurant scolaire



Avec les accueils du matin et du soir, la **restauration** est l'un des services offerts aux familles au titre des activités périscolaires.

♣ Les jours d'ouvertures

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

Les mercredis et vacances scolaires pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

♣ Les horaires

⇒ 1er service: 12h00 -12h45

⇒ 2ème service: 12h45-13h15

⇒ (12h00-13h00 à l'accueil de loisirs)

♣ Les menus



Nouveauté !



Repas végétarien



Produit local



Tous les mardis pain BIO



Issu de l'agriculture biologique

♣ Tarifs modulés 2022/2023 (selon le quotient familial)

	TRANCHES (QF)	RESTAURANT SCOLAIRE
1	0 à 800€	1.00 €
2	801 à 1200 €	1.00€
3	1201 à 1501 €	3.33 €
4	1501 à 1806 €	3.43 €
5	1807 à 2116 €	3.53 €
6	2117 à 2366 €	3.63 €
7	2367 € et +	3.73 €

L'accueil occasionnel (non prévenu / non réservé sur le portail famille) fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable

La commune s'engage dans le dispositif **« cantine à 1 € »** pour une durée de 3 ans



L'accueil de loisirs sans hébergement



L'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la Commune de la Forêt Fouesnant est **un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 12 ans révolus** en dehors du temps scolaire.

♣ Les jours d'ouvertures

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires (*sauf la deuxième semaine des vacances de Noël et fin août (à définir pour 2023)*)
en tarification journalière uniquement

♣ Les horaires d'ouvertures

La journée : 7h30 -18h45 Merci d'arriver au plus tard à 9h30

♣ Les groupes d'âge:

⇒ **Mini-mômes: PS et MS (salle rose)**

⇒ **Maxi-mômes: GS / CP /CE1 (salle verte)**

⇒ **Méga-mômes: CE2/CM1/CM2 (Salle orange)**

♣ Tarifs modulés 2022/2023 (selon le quotient familial)

	TRANCHES (QF)	TARIFS À LA JOURNEE
1	0 à 800€	7.00 €
2	801 à 1200 €	10.00 €
3	1201 à 1501 €	12.00 €
4	1501 à 1806 €	13.85 €
5	1807 à 2116 €	15.23 €
6	2117 à 2366 €	16.55 €
7	2367 € et +	17.90 €

Les réservations doivent se faire 7 jours avant le mercredi souhaité et dans la limite des places disponibles (Se référer au calendrier des inscriptions pour les vacances scolaires)

Les annulations doivent se faire 15 jours avant le jour souhaité – sans justificatif

Toutes demandes d'annulations ou d'absences hors délais doivent être impérativement justifiées Sont uniquement acceptée : **Certificat médical, justificatif professionnel ou d'urgence familiale** – Les demandes d'annulations pour convenance personnelles seront refusées.